

Accord sectoriel – volet qualitatif

Ce 12 juillet 2022, après un temps de pause de quelques semaines, un Comité de Négociation a été convoqué en urgence afin d'aborder la suite des négociations sectorielles et plus particulièrement l'aspect qualitatif.

L'urgence justifiée (délai de 24 hrs entre convocation officielle et réunion) est celle d'une Min Inter qui doit jeudi et vendredi venir avec quelque chose auprès du Gouvernement (les discussions budgétaires se trouvant dans leurs dernières lignes droites).

Après d'importantes péripéties concernant la transmission de la convocation et de la documentation, les débats ont pu avoir lieu. De nombreuses remarques ont été formulées.

Ce 13 juillet, surprise, alors que d'autres points sont prévus à l'agenda, notre Ministre de l'Intérieur nous rejoint.

Plusieurs questions sont posées et certains points problématiques sont expliquées par la CSC Police. Dans le cadre de la discussion et après plusieurs questions restées sans réponse (notamment celle du financement du premier volet quantitatif, des 300 millions annoncés conjointement avec le Min Just, etc...) la Ministre sur un autre sujet signalera « **qu'elle ne dispose pas d'argent aujourd'hui pour ce second volet** ».

Après une pause et un conciliabule entre la Min Inter et deux OS, celle-ci est revenue avec l'annonce que certains points seraient adaptés, d'autres seront mis en continuation alors que d'autres encore n'ont pas reçu de réponse.

Malgré ce triste constat, notre Ministre a insisté elle avait besoin du positionnement de tous (des 4 OS).

Certains de nos partenaires ne semblent pas avoir relevés l'ensemble de ces éléments mais nous concernant, cela résonne encore dans nos pensées. Plusieurs arguments légitimes ont été mis en avant et ne sont tout bonnement pas rencontrés.

Enfin, **donner un accord, séance tenante, sans aucune adaptation de texte ET l'annonce d'autres concertations futures sur certains sujets, ne nous semblait pas possible.**

Actuellement et pour rappel : aucune augmentation salariale pour une part importante des Calogs, aucune confirmation budgétaire pour l'avenir (2023 ?), aucune confirmation du maintien de la NAPAP pour l'avenir, aucune augmentation du montant alloué au chèque repas (pourtant négocié en 2018 et qui aurait déjà dû être réévalué deux fois) et ce, malgré un contexte où le pouvoir d'achat est important. Aucun alignement sur l'allocation de fin d'année donnée à la Fonction Publique, élargissement des 12 heures à d'autres fonctions, aucun âge fixé dans le marbre pour la dérogation des prestations de nuit (tout juste encourager les autorités à ne plus trop engager pour les nuits, les collègues à partir de 56 ans.. etc..), aucune indemnité pour le télétravail (la GPI reste un des rares secteurs où rien n'est prévu !)..

Dès lors, en cohérence avec nos principes et afin de faire comprendre à Madame VERLINDEN qu'un accord sectoriel, ce n'est pas une négociation où l'on doit donner un chèque en blanc les yeux fermés, un protocole de désaccord est donné en séance par notre organisation syndicale.

Stéphane DELDICQUE
Vice-Président de la CSC SP

TURRA Anthony
Secrétaire Permanent CSC Police

